



## Conférence générale

### Vingtième session

Vienne, 27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2023

Point 10 d) de l'ordre du jour provisoire

### Nomination d'un commissaire aux comptes

## Candidatures au poste de commissaire aux comptes

### Rapport du Directeur général

Le présent rapport fait le point sur les candidatures reçues au 13 novembre 2023 pour le poste de commissaire aux comptes.

- Après la publication des documents GC.20/21, IDB.51/13-PBC.39/13 et Add.1, datés respectivement des 27 septembre, 30 juin et 8 mai 2023, et comme indiqué dans la note d'information n° 86 datée du 14 novembre 2023, le Secrétariat a reçu, le 13 novembre, une communication par laquelle la Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie l'informait du retrait de la candidature de ce pays au poste de commissaire aux comptes. La note verbale est reproduite à l'annexe I du présent document.
- En conséquence, au 13 novembre 2023, les candidatures reçues pour le poste de commissaire aux comptes étaient les suivantes :

M. Ali Hassan Rashwan	Sous-Secrétaire au sein de l'Accountability State Authority de l'Égypte
M <sup>me</sup> Nancy Gathungu	Auditrice générale du Kenya
M. Jaehae Choe	Président du Conseil de l'audit et de l'inspection de la République de Corée
M <sup>me</sup> Enriqueta Chicano Jávega	Présidente de la Cour des comptes de l'Espagne
M. Metin Yener	Président de la Cour des comptes de la Türkiye

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



### **Mesure à prendre par la Conférence**

3. La Conférence est invitée à se prononcer sur la nomination de l'une des personnes ayant déposé leur candidature au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour un mandat de deux ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Ce mandat est précisé à l'article XI (et à l'annexe) du Règlement financier de l'ONUDI. Les frais de voyage et autres frais afférents aux activités ordinaires d'audit sont à la charge de la ou du Commissaire aux comptes. Celle-ci ou celui-ci perçoit de l'ONUDI des honoraires d'un montant fixe, comme approuvé dans le programme et les budgets de l'Organisation.

**Annexe I<sup>1</sup>****AMBASSADE ET MISSION PERMANENTE  
DE LA RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES À VIENNE****Réf. n° KAG 291/659/01**

La Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et, se référant à la note verbale de l'Ambassade n° TZV.158/663/02/64 datée du 28 février 2023, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a retiré la candidature de son pays au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI.

La Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie en Autriche saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 13 novembre 2023

[Paraphe]

*[Cachet de la Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie auprès de  
l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne]*

Destinataire :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)  
**VIENNE**

---

<sup>1</sup> Traduction du texte de cette communication tel qu'il a été reçu par le Secrétariat.